

Madame La Préfète,
Monsieur le Président du Département,
Madame la Vice-présidente du Département, chargée des collèges et de l'enseignement
Madame la Directrice académique des Services de l'Education Nationale,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Ce CDEN abordera en dernier point l'accompagnement des élèves en situation de handicap afin de répondre à la demande des membres du CDEN et nous vous en remercions. L'accompagnement de ces élèves est indispensable et primordial pour favoriser et réussir l'inclusion. J'interviendrai donc aujourd'hui sur ce sujet.

Dans son 5ème projet fédéral adopté pour quatre ans, de 2018 à 2022, la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public affirme son engagement pour une société inclusive et solidaire. Ce nouveau projet associatif, commun à toutes les associations PEP doit permettre un développement de nos missions pour promouvoir la capacité de chaque individu à agir pour une Société Inclusive et Solidaire. Il induit la définition d'une nouvelle place des personnes accompagnées et de leurs familles. Il réaffirme avec force que nos associations PEP sont présentes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales pour relever le défi de la cohésion sociale au sein de La République. Pour cela, il est nécessaire que, face aux difficultés, quelles que soient leur nature, chaque personne puisse trouver, créer, mettre en œuvre les solutions qu'elle attend au sein du cadre associatif où elle trouvera un « compagnonnage » favorisant son émancipation.

L'accompagnement s'inscrit dans toutes nos actions départementales (accompagnement pédagogique à domicile, accompagnement des collégiens dans les ateliers –relais, accompagnement des jeunes lycéennes enceintes dans le cadre du SAMELY, accompagnement des personnes en situation d'illettrisme et d'analphabétisation) qui sont organisées par un principe de pratique qui s'intéresse d'abord aux individus dans leur personnalité en les interpellant dans leurs capacités et non dans leurs incapacités. L'accompagnement doit avoir une visée émancipatrice pour définir ses pratiques. Il ne remplace pas le soin, ni l'enseignement, ni l'animation, il a une valeur ajoutée aux compétences professionnelles.

Permettre l'inclusion véritable de toute personne handicapée dans la société est un enjeu considérable. Pour nous, la notion d'inclusion va beaucoup plus loin que celle de l'intégration et propose une inversion majeure dans la prise en compte de la différence. L'intégration consiste à demander à l'individu de s'adapter à la norme dominante, quand l'inclusion se conçoit comme l'adaptation d'un système éducatif, social..., à moduler son fonctionnement, afin de permettre à

chaque personne d'y trouver sa place telle qu'elle est, et de participer pleinement aux décisions qui la concernent dans le cadre d'un projet de vie.

La loi de 2005 a constitué une évolution majeure dans la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire. Les enseignants se sont fortement engagés dans la réussite de tous leurs élèves mais malgré les différents dispositifs mis en place, des difficultés d'inclusion persistent. Permettre l'inclusion scolaire nécessite une mobilisation de tous. Avoir envie d'inclure est partagé, mais le réaliser présuppose par exemple des formations adaptées pour les enseignants et les AESH, mais aussi que soient conduits au sein des établissements sociaux et médicosociaux des évolutions qui permettent le travail en plateformes, avec l'école mais également avec l'ensemble des acteurs éducatifs. Les changements culturels doivent être accompagnés.

Notre association départementale a donc décidé cette année de s'interroger sur les « Paradoxes de l'école inclusive pour les élèves en situation de handicap : ses nécessités et ses limites et les échanges et coopérations des différentes parties prenantes du projet de l'élève ».

Ce sera le thème de notre 7^{ème} journée de formation et de réflexion qui aura lieu le 21 mai 2019 au lycée professionnel Clément Ader à Tournan en Brie. Différents intervenants (une sociologue, un coordinateur de formation à l'INSHEA, une formatrice à l'ESPE de Créteil et chercheuse à l'UPEC, une représentante des familles, des professionnels (coordonnatrices, AESH et AVS) travaillant en SAAAIS, SESSAD et ULIS, viendront avec leur expertise, pour nous permettre de comprendre et débattre sur cette problématique complexe de l'inclusion. Cette journée s'adresse comme chaque année aux professionnels de l'éducation nationale et de la santé, aux familles, aux partenaires et aux bénévoles.

Enfin, comme le souligne notre projet fédéral : « Bien au-delà des situations de handicap ou de dépendance, les problématiques de l'inclusion concernent la société toute entière, que nous souhaitons voir évoluer vers un modèle plus ouvert, démocratique et fraternel ».

Je vous remercie

Jacqueline CAHIN

Membre suppléante, ADPEP77

Représentante des Associations complémentaires de l'enseignement public

Sigles : SAMELY : Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes.

AESH : Accompagnant des élèves en situation de handicap.

INSHEA : Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés.

ESPE : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education.

UPEC : Université Paris Est Créteil.

SAAAIS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et de l'Intégration Scolaire.

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile.

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-et-Marne

64, avenue du Général de Gaulle 77000 MELUN

Tél. : 01.64.52.74.60 - Fax : 09.70.62.25.77

www.lespep77.org